

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
5906.99.24	Tissus contenant des fibres synthétiques ou artificielles : Imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de caoutchouc autre que de caoutchouc néoprène devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
5906.99.29	Tissus contenant des fibres synthétiques ou artificielles : Autres	8%	B
5907.00.11	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts : Toile de Hollande, uniquement de fibres de coton	En fr.	A
5907.00.12	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts : Tissus, uniquement de fibres non fondantes de polyacrylonitrile stabilisées à la chaleur, produites par l'oxydation du polyacrylonitrile	En fr.	A
5907.00.13	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts : Toiles cirées	5%	B
5907.00.16	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts : Autres, uniquement de coton, contenant des fils à deux plis, imprégnés de matériaux pas essentiellement du plastique ou du caoutchouc pour l'obtention d'une pression hydrostatique supérieure à 36 cm d'eau, selon la norme ISO 811-1981, à un taux d'augmentation de la pression de l'eau de 60 cm d'eau/minute, et à un taux d'arrosage d'au moins ISO 4, selon la norme ISO 4920-1981, toutes les valeurs étant prélevées dans une atmosphère tempérée normale selon la norme ISO 139-1973 avec de l'eau distillée ou entièrement déionisée à 20 ± 2 °C, le tissu imprégné ayant un poids d'au moins 250 g/m ² mais n'excédant pas 400 g/m ² et évalués à 4,50 \$/m ² ou plus, devant servir à la fabrication de vestons, manteaux ou chapeaux	En fr.	A
5907.00.17	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts : Devant servir à la fabrication de vêtements	En fr.	A
5907.00.18	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts : Autres, ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	8%	B
5907.00.19	Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts : Autres, contenant des fibres synthétiques ou artificielles	8%	B
5907.00.21	Toiles peintes pour décors de théâtre, fonds d'atelier ou usages analogues : Des types utilisés comme matériel photographique, cinématographique ou de studios de télévision	En fr.	A
5907.00.29	Toiles peintes pour décors de théâtre, fonds d'atelier ou usages analogues : Autres	14%	B
5908.00.10	Mèches en matières textiles, tressées ou non, avec ou sans âme, apprêtées ou non, devant servir à la fabrication de chandelles ou de bougies en cire ou devant être utilisées dans les lampes de sanctuaires qui consomment de l'huile	En fr.	A
5908.00.90	Autres	14%	B
5909.00.10	Tuyaux pour l'extinction d'incendies	12%	B
5909.00.90	Autres	8%	B
5910.00.11	Courroies transporteuses coupées à la longueur désirée : Courroies de séchoir à pâtes, en fil de polyester, coupées en longueur donnée; Courroies transporteuses sans fin d'une tension inférieure à 40 kN/m; Courroies monoplis, imprégnées de PVC, résistantes au feu, devant servir à l'usage souterrain dans les mines	En fr.	A
5910.00.19	Courroies transporteuses coupées à la longueur désirée : Autres	5%	B